

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC
RÉUNION ORDINAIRE DU 10 03 2026 à 20h30

Date de la convocation : 06 03 2026

Président de séance : CASTAGNER Jean-Claude

Présents : CASTAGNER Jean-Claude, BIROT Patrick, CAPILLON Claude-Marie, CLEUET Florent, DE BEER Liesbeth, DE LAPOYADE Eliane, DELMARES Sébastien, DUBOIS Françoise, DUBOIS Éric, DUMONT Bernadette, GACHET Isabelle, LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, NOBLET Jessica, VANTOMME Guy, VITRAC Jean-Pierre.

Excusé(e)s : NEANT

Absent(s) (e) (es) : CLEUET Florent, NOBLET Jessica.

Procurations : NEANT

Secrétaire de séance : LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 13 dont 0 procurations

Ouverture de la séance à 20h40.

Mme LETOURNEUR RENEE Chantal est désigné(e) secrétaire de séance.

Approbation du PV du CM du 10 02 2026 : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget Principal (BP)
2. CFU Budget Principal 2025 : Décision affectation résultat sur BP 2026.
3. Questions diverses

1 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 : BUDGET PRINCIPAL (BP) - 2026/0012 - annule et remplace

Commentaires : En raison d'une panne informatique sur la plateforme Hélios de la DGFIP, le CFU n'a pu être visé par le trésorier qu'à la date du 27 02 2026. Le Conseil doit donc voter le CFU après validation du CFU par la DGFIP. Il est donc nécessaire de voter à nouveau le CFU et l'affectation de résultat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place, à compter de l'exercice 2025, du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU :

→ est un document budgétaire comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

→ met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (art 2121-0014 du CGCT) de M. Jean-Pierre VITRAC, délibérant sur le Compte Financier Unique dressé par M. le Maire, Jean-Claude CASTAGNER, qui a quitté la salle et ne participe pas au vote, lui donne acte à l'unanimité de la présentation du compte financier unique, résumé ci-dessous, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête à l'unanimité les résultats tels quel :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 654 200.52€ RECETTES : 918 974.62€
EXCEDENT : 264 774.10 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 947 898.17 € RECETTES : 1 124 443.42 €
EXCEDENT : 176 545.25€

Hors de la présence de Monsieur CASTAGNER Jean-Claude, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget communal 2025. Le Conseil précise que le Budget Principal 2025 a été voté par chapitre et par opération.

➤ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer les pièces nécessaires.

2 CFU BUDGET PRINCIPAL 2025 : DECISION AFFECTATION RESULTAT SUR BP 2026 – 2026/0013 – annule et remplace

Après avoir procédé au vote du Compte Financier Unique 2025, l'Assemblée arrête comme suit les résultats de l'année.

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		168 794,03	485 417,40		485 417,40	168 794,03
Opérations de l'exercice	654 200,52	750 180,59	462 480,77	1 124 443,42	1 116 681,29	1 874 624,01
Totaux	654 200,52	918 974,62	947 898,17	1 124 443,42	1 602 098,69	2 043 418,04
Résultat de clôture		264 774,10		176 545,25		441 319,35
REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE						
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025						
Résultat de fonctionnement						
A - Résultat de l'exercice.....		95 980,07				
B - Résultats antérieurs.....		168 794,03				
C - Résultats à affecter = A + B (hors RAR).....		264 774,10				
Résultat d'investissement						
D - 001 (besoin de financement).....		0,00				
R - 001 (excédent de financement).....		176 545,25				
Restes à réaliser						
		DEPENSES		RECETTES		
E - Restes à réaliser.....		1 243 900,83		1 109 219,96		
				-134 680,87		
Excédent de financement						
F - Besoin de financement = D + E		0,00				
AFFECTATION = C.....		264 774,10				
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter		150 000,00		au Compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté :		
Au Budget Principal 2026		114 774,10		au Compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé :		

➤ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer les pièces nécessaires.

QUESTIONS ORALES

SMD3 – BAV 30L :

Le SMD3 propose d'installer deux BAV de 30 L à la place de deux BAV de 60 L dans le centre-bourg afin d'éviter que les habitants sans jardin conservent trop longtemps leurs poubelles noires chez eux. L'implantation d'un premier bac est envisagée au parking Marguerite (partie basse). Ce choix prend en compte le fait qu'il y a 2 dépôts possibles sur ce parking ; le dépôt des sacs de 60L sera possible à proximité sur le haut du parking. Il est également proposé de demander l'installation de deux conteneurs à cartons, l'un au parking Marguerite et l'autre au parking de la Lune, ceux des ateliers municipaux étant régulièrement saturés. Le Conseil Municipal souhaite avoir la confirmation que le forfait annuel ne sera pas modifié.

VENTE TERRAIN NOUVELLE PHARMACIE :

Une division de parcelle communale est prévue pour installer une pharmacie près du centre médical, à environ 5 m du Parking de la Lune avec une haie végétale. Le projet comprend une zone publique, un parking, une zone d'accueil et un accès PMR entre le parking et le centre médical. Les plans de circulation voitures et piétons sont prévus, avec des places PMR proches de la pharmacie et du centre médical. Le dossier accessibilité doit être déposé avant le 15 mars prochain ; M. Vantomme doit coordonner les différents intervenants.

Le Conseil donne son accord pour la division parcellaire et la vente du terrain communal. La commune prend en charge le bornage et les raccordements aux réseaux. Le prix du terrain sera déterminé par la nouvelle municipalité (voir vente d'un terrain au kinésithérapeute).

VESTIAIRES STADE DES EYERES :

Les travaux en cours seront terminés avant la fin mars. Sébastien DELMARES coordonnera l'entretien de ces locaux avec un responsable de l'UAI.

PALAIS DES EVEQUES – RACCORDEMENT ELECTRIQUE :

Deux compteurs électriques sont prévus (déplacement et création) pour alimenter le Palais des Evêques au niveau du perron. Cette demande de puissance électrique supérieure provoque une surcharge au niveau du transformateur Parking de la Lune. Suite à une étude par ENEDIS, le SDE24 devrait prendre en charge la transformation du réseau et l'alimentation jusqu'au Palais des Evêques. La commune prendra en charge les raccordements. Un seul compteur peut suffire temporairement. Dossier à suivre...

LAGUNES

La mise en service de la nouvelle station d'assainissement collectif aura lieu cette semaine. Une formation pour les employés communaux (dans les 2 semaines à venir) est nécessaire pour assurer l'entretien, la maintenance et la manipulation des vannes.

La SAUR, dans la cadre de la convention d'assistance actuelle, interviendra jusqu'à fin avril.

LOTISSEMENT LA GRANGETTE :

La procédure de marché public concernant l'extension du réseau assainissement sur le secteur de La Grangette va être actualisée suite à l'accord des services préfectoraux : création du réseau d'assainissement collectif (la pompe de relevage prévue n'est pas indispensable), traitement des eaux pluviales (noues, buses), création du réseau d'eau potable dans la même tranchée que l'assainissement collectif, voies d'accès empierrées pour les réseaux.

Le réseau d'eau potable sera pris en charge par le SMAEP.

Les travaux devraient être réalisés en 2026 ; c'est la nouvelle municipalité qui décidera.

M. Castagner se propose de participer aux travaux d'une éventuelle commission pour ces travaux s'il est sollicité.

Fin de séance à 23h50

Bienvenue à la nouvelle équipe !!

APPROBATION EN DATE DU 21 03 2026

Signatures

MAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

